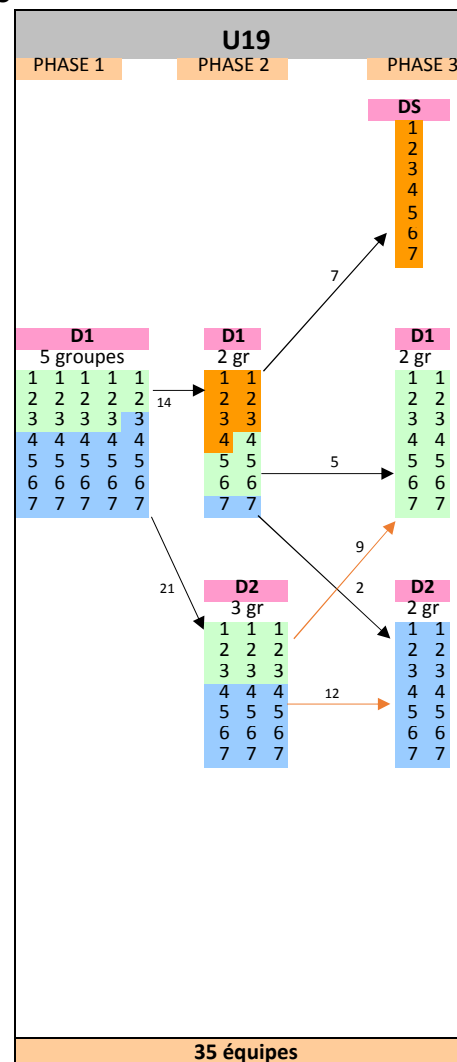
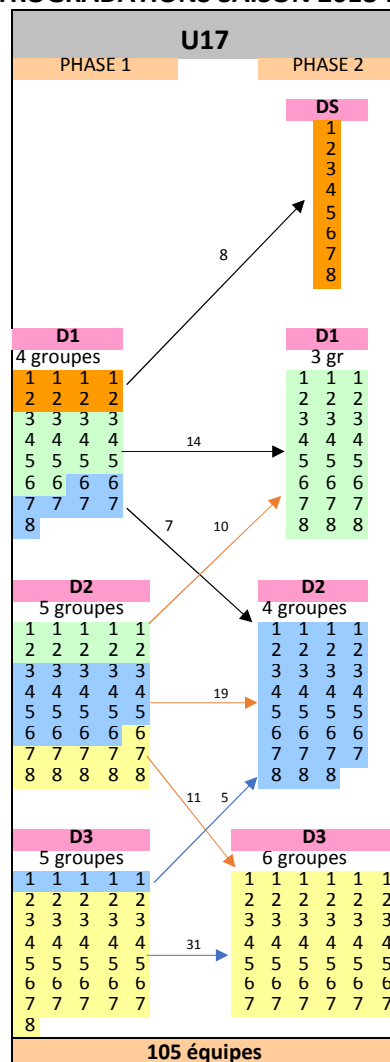
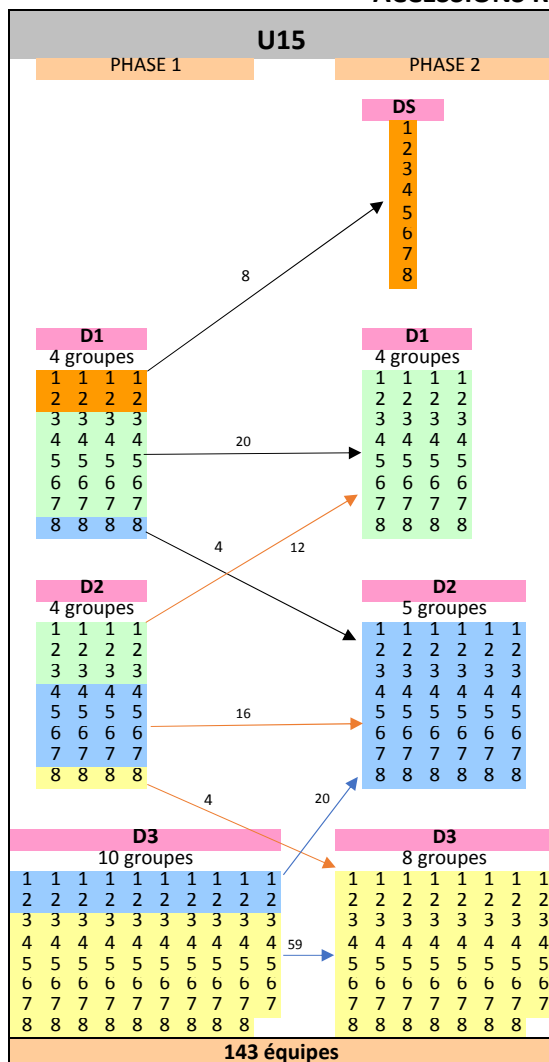


## ACCESSIONS RETROGRADATIONS SAISON 2018-2019



En fonction du nombre d'engagements entre deux phases, la Commission peut être conduite à modifier le nombre d'accessions et de rétrogradations.

Pour les équipes classées à la même place dans des groupes différents : les meilleures accèdent à la division supérieure ou se maintiennent et les moins bonnes se maintiennent ou rétrogradent à la division inférieure (6èmes U17 D1 et D2, 3èmes U19 D1 phase 1, 4èmes U19 D1 phase 2).